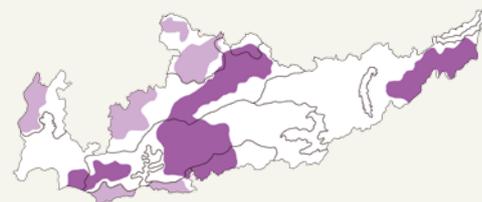


Les noyaux villageois, site et développement



- Espaces où les noyaux villageois sont actuellement les plus soumis aux pressions urbaines
- Espaces où les noyaux villageois ont déjà été soumis à une première vague d'urbanisation

Enjeux

L'arrivée de nouvelles populations au sein d'un périmètre villageois s'accompagne très généralement de la construction de logements neufs. L'ensemble paysager compte de trop nombreux exemples d'implantations de nouvelles constructions qui font abstraction de la sitologie propre du village qui les accueille.

Les villages présentent en effet des plans originels variés, en regard d'un relief parfois plus complexe qu'il n'y paraît. Etalement linéaire des constructions en bas de versant, étagement sur un versant escarpé ou groupement sur un haut de versant sont autant de configurations rencontrées.

Le développement d'un village prend souvent la forme d'une extension hors du site initial. Se pose alors la question de l'insertion de la silhouette globale du village au sein du paysage. Si une opération de densification paraît préférable car de moindre impact, encore faut-il veiller à préserver la structure aérée du village et à garantir une cohabitation harmonieuse entre les anciens volumes et les nouveaux, qu'il s'agisse d'habitat unifamilial ou d'immeubles à appartements.

La rénovation des bâtiments existants est encore trop rarement envisagée. Bien souvent, le bâti villageois est constitué de nombreuses fermes qui ont perdu leur fonction agricole. La réussite de leur réaffectation s'appuie sur la conservation des traits essentiels de cette ancienne fonction, qui valorise les caractéristiques patrimoniales de l'ensemble paysager, tout en intégrant les apports contemporains indispensables.

Respecter les sites d'habitat impose de rechercher le fragile équilibre entre la satisfaction des besoins en logements des nouveaux arrivants et un développement paysagèrement tenable des périmètres villageois, exercice devant se réaliser au cas par cas.



Objectifs paysagers

1. Garantir la spécificité morphologique des villages dans tous les développements.	GESTION
2. Recomposer la cohérence visuelle des villages dont le développement s'articule mal avec le site d'origine.	AMÉNAGEMENT
3. Promouvoir la recherche d'architecture contemporaine intégrant les valeurs paysagères du lieu.	GESTION

Pistes d'action

Actions réglementaires

Fixer un phasage dans la mise en œuvre des zones potentiellement urbanisables.

Redistribuer spatialement les parcelles d'habitat sensibles au niveau paysager, voire soustraire certaines zones de l'urbanisation.

Intégrer dans les règlements communaux d'urbanisme des règles de gestion des paysages.

Volet opérationnel

Organiser une zone tampon de végétation indigène pour intégrer le bâti visuellement agressif et/ou en contact direct avec des parcelles agricoles.

Organiser un maillage entre les éléments végétaux et bâtis, tant au sein des parcelles privées que dans les espaces publics.

Procéder à un inventaire des vues vers et depuis les villages et veiller à leur préservation.

Travailler à l'amélioration des entrées de villages afin de marquer leurs limites morphologiques.

Sensibilisation

Informers les nouveaux arrivants et les sensibiliser aux spécificités paysagères du périmètre villageois.

Susciter la participation du public lors de tout projet d'aménagement prenant place au sein du village.

